



Le prêt sans intérêt

Le prêt sans intérêt est offert aux personnes qui ne sont pas admissibles à la rente de bienfaisance, parce qu'elles n'ont pas atteint l'âge de 60 ans, par exemple. Ce prêt sans intérêt intéresse également les personnes prévoyant avoir besoin éventuellement de leur capital mais désirant apporter une contribution à l'Oratoire Saint-Joseph.

Qu'en est-il ? Il s'agit d'un prêt sans intérêt que vous accordez à l'Oratoire. C'est l'Oratoire qui bénéficie des intérêts que lui procure cette somme et en échange, elle s'engage à vous rembourser le capital à demande. Ainsi, si vous avez besoin de récupérer la totalité ou une partie du capital, vous pouvez à tout moment nous le faire savoir et le remboursement, pour le montant demandé, vous sera expédié dans les dix jours suivants. L'entente peut également prévoir différentes modalités de remboursement, par tranche annuelle par exemple.

Un contrat sera signé entre vous et l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal prévoyant expressément toutes les modalités et conditions.

**Pour plus d'information, veuillez nous contacter à l'adresse suivante :
donsplanifies@osj.qc.ca**